



Code d'éthique pour les activités nautiques sur notre lac

VITESSE	<ul style="list-style-type: none">• De la rive à une embarcation à au moins 30 mètres (zone de protection) pour préserver la bande riveraine/rivage est à respecter (selon le Gouvernement du Québec). Dans cette zone de priorité aux baigneurs, la vitesse de navigation est limitée à 10 km/heure ou moins.• Au centre du lac : limiter votre vitesse à 55 km/h maximum pour les motomarines et les gros bateaux et embarcations rapides, naviguez dans les secteurs d'eau profonde.• Avoir en sa possession son permis de conducteur.• Naviguer dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, le conducteur d'une embarcation motorisée doit circuler en ayant toujours la rive du plan d'eau sur sa droite.• Attention aux vagues et éviter les encerclements, les chavirements et déversements, etc.• Éteindre le moteur lorsque l'embarcation navigue dans une profondeur de moins d'un mètre, exemple : en préparation de l'arrivée au quai.
LAVAGE : EMBARCATIONS & ÉQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer du nettoyage systématique avant la mise à l'eau de son embarcation motorisée et sa remorque. Il y a une station de lavage à la municipalité de Val-des-Bois.• Privilégier des savons et produits nettoyants sans phosphates, biodégradables et écologiques.• Limiter l'accès au lac aux propriétaires riverains et aux propriétaires avec un droit notarié de passage. À la mise à l'eau, le propriétaire devra présenter au préposé à l'accueil du camping sa carte plastifiée pour obtenir la clé du cadenas. Si la personne n'a pas de carte en sa possession, elle ne pourra faire la mise à l'eau de son embarcation. Favoriser une bonne conduite!• Laver ses équipements personnels et privilégier ceux qui demeurent au lac pour éviter l'entrée et la prolifération de myriophylle à épis.
CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier la ligne droite.• S'éloigner de la rive et des autres embarcations pour la pratique de votre sport.• Ne pas stationner au milieu du lac à moins d'une panne.• ÉVITER tous les secteurs où il y a présence d'animaux ou de flore aquatique.
PRIORITÉ DE PASSAGE	<p>La priorité est donnée au bâtiment le moins manœuvrant (RIPAM). Par ordre de priorité:</p> <ul style="list-style-type: none">• Embarcation à la dérive ou hors de contrôle;• Voilier, planche à voile et <i>kitesurf</i>;• Canot, kayak, chaloupe à rame, planche à pagaie, etc.;• Embarcation en situation de remorquage;• Embarcation à moteur tirant un skieur ou un pneumatique ou s'approchant par la droite.
SKI NAUTIQUE SPORT DE VAGUES PÊCHE	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'il y ait toujours la présence d'une vigie en plus du conducteur.• Démarrer si possible à partir de 10 km/heure et éviter de se rendre jusqu'au quai de départ à l'accostage.• Ne jamais suivre une embarcation avec skieur, planchiste ou pneumatique en traction.• Ne jamais abandonner son skieur dans l'eau pour aucune considération.• Ne pas utiliser le sillage d'un autre bateau ou autres embarcations dans le but de faire des virages serrés, des acrobaties ou des sauts dans les vagues.• Utiliser la partie centrale du lac (distance d'au moins 30 mètres de la bande riveraine).• Maintenir un contact visuel avec une embarcation qui s'approche et laisser entrevoir votre intention de navigation par un geste de la main ou en engageant une direction.• Respecter une distance de 100 mètres à l'arrière du bateau qui pêche à la traîne.
BAIGNEURS KAYAKISTES & PLANCHE À PAGAIE, PÉDALO ET CANOT	<ul style="list-style-type: none">• Demeurer sur le bord de la bande riveraine et ne pas traverser le lac à la nage.• Ne pas stationner au milieu du lac dans un regroupement de nageurs etc.• S'assurer de bien se faire voir par les conducteurs des embarcations motorisées.• Utiliser une bouée lors de vos sorties en apnée ou en plongée.• Porter une veste de flottaison.
CIVISME	<ul style="list-style-type: none">• Éviter tout bruit irritant et/ou excessif (virages brusques, musique trop forte, etc.).• Laisser 30 mètres entre la rive et votre embarcation par crainte des nageurs, de nuire à la quiétude des riverains et afin de préserver les rives. Ajuster votre conduite selon l'affluence au plan d'eau; faites preuve de courtoisie et de prudence.• Ne jeter aucun déchet à l'eau, mais utiliser un sac à rebuts à bord de l'embarcation.• Limiter l'ancrage pour la baignade à quelques minutes seulement aux abords des propriétés des riverains.
RESPECT DE LA LOI	<ul style="list-style-type: none">• Le Règlement d'embarcations de plaisance de la Loi sur la marine marchande du Canada s'applique en tout temps. S'assurer que votre embarcation soit en bon état et contient le matériel de sécurité exigé.



Code of Ethics for Water Activities on our lake

SPEED	<ul style="list-style-type: none">• From the shore to a boat at least 30 meters away (protection zone) to preserve the riparian strip/shoreline, must be respected (according to the Government of Quebec). In this priority zone for swimmers, the navigation speed is limited to 10 km/hour or less.• In the center of the lake: limit your speed to a maximum of 55 km/h for personal watercraft and large boats and fast vessels, navigate in deep water areas.• Have your driver's license in your possession.• Navigate counterclockwise, the driver of a motorized boat must circulate with the shore of the water body always on their right.• Pay attention to waves and avoid circling, capsizing, and spills, etc.• Turn off the engine when the boat is navigating in less than one meter of water depth, for example, when preparing to dock.
WASHING: BOATS & EQUIPMENT	<ul style="list-style-type: none">• Ensure systematic cleaning before launching your motorized boat and trailer into the water. There is a washing station in the municipality of Val-des-Bois.• Use phosphate-free, biodegradable, and ecological soaps and cleaning products.• Limit access to the lake to shoreline property owners and owners with a notarized right of passage. When launching, the owner must present their plastic card to the campground attendant to obtain the key to the padlock. If the person does not have a card in their possession, they will not be able to launch their boat. Encourage good behavior!• Wash your personal equipment and prioritize those that stay at the lake to avoid the introduction and proliferation of Eurasian watermilfoil.
TRAFFIC	<ul style="list-style-type: none">• Prefer straight lines.• Stay away from the shore and other boats when practicing your sport.• Do not park in the middle of the lake unless there is a breakdown.• AVOID all areas where there are animals or aquatic flora.
PRIORITY OF PASSAGE	<p>Priority is given to the less maneuverable vessel (COLREG). In order of priority:</p> <ul style="list-style-type: none">• Drifting or out-of-control boat;• Sailboat, windsurf, and kitesurf;• Canoe, kayak, rowboat, paddleboard, etc.;• Towing vessel;• Motorized vessel towing a skier or inflatable or approaching from the right.
WATER SKIING WAVE SPORT FISHING	<ul style="list-style-type: none">• Ensure there is always a lookout in addition to the driver.• Start if possible from 10 km/hour and avoid approaching the dock at docking.• Never follow a boat with a skier, boarder, or inflatable in tow.• Never abandon your skier in the water for any reason.• Do not use the wake of another boat or other vessels to make tight turns, stunts, or jumps in the waves.• Use the central part of the lake (at least 30 meters from the riparian strip).• Maintain visual contact with an approaching boat and indicate your navigation intention with a hand gesture or by committing to a direction.• Respect a distance of 100 meters behind a boat fishing with a troll.
BATHERS KAYAKERS & SUPBOARDS, PEDAL BOATS AND CANOES	<ul style="list-style-type: none">• Stay at the edge of the riparian strip and do not swim across the lake.• Do not park in the middle of the lake in a group of swimmers, etc.• Ensure you are visible to motorized boat drivers.• Use a buoy when snorkeling or diving.• Wear a flotation device.
CIVILITY	<ul style="list-style-type: none">• Avoid any irritating and/or excessive noise (sharp turns, loud music, etc.).• Leave 30 meters between the shore and your boat to avoid swimmers, disturbing the tranquility of shoreline residents, and preserving the shores. Adjust your behavior according to the water body's traffic; be courteous and cautious.• Do not throw any waste into the water; use a trash bag on board the boat.• Limit anchoring for swimming to just a few minutes near the properties of shoreline residents.
COMPLIANCE WITH THE LAW	<ul style="list-style-type: none">• The Pleasure Craft Regulations of the Canada Shipping Act apply at all times. Ensure your boat is in good condition and contains the required safety equipment.

In the case of dangerous driving or behavior, contact the Sûreté du Québec: 819 310-4141 or *4141